

Vision Lithium Inc.

États financiers audités

Aux 31 août 2025 et 2024



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Vision Lithium Inc.

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
50, avenue Dallaire
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4S7

T 819 762-1714

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Vision Lithium Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 août 2025 et 2024 et les états du résultat net et global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 août 2025 et 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite de la question décrite dans la section « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Carole Lepage.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Rouyn-Noranda
Le 15 décembre 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119351

Vision Lithium Inc.

États de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Notes	Au 31 août 2025 \$	Au 31 août 2024 \$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie		30 549	78 057
Certificats de placement garanti (2 % ; 2,25 % en 2024), échéant en mai et juillet 2026		77 443	77 171
Comptes à recevoir		-	1 375
Taxes à la consommation à recevoir		16 148	18 842
Crédits d'impôt à recevoir		14 172	116 929
Charges payées d'avance		75 941	31 187
Actions de sociétés d'exploration minière cotées		836 292	340 990
		1 050 545	664 551
Non courant			
Immobilisations corporelles		2 946	5 236
Actifs au titre de droits d'utilisation	6	19 737	46 920
Actifs d'exploration et d'évaluation	7	13 693 472	16 516 722
		13 716 155	16 568 878
		14 766 700	17 233 429
Total de l'actif			
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres crébiteurs	8	1 186 112	592 808
Passif lié aux actions accréditives		107 825	-
Partie courante des obligations locatives	9	16 600	27 525
		1 310 537	620 333
Non courant			
Obligations locatives	9	4 331	20 931
		4 331	20 931
Total du passif			
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	10.1	57 687 069	57 353 736
Surplus d'apport		5 132 465	5 117 538
Déficit		(49 367 702)	(45 879 109)
Total des capitaux propres		13 451 832	16 592 165
Total du passif et des capitaux propres		14 766 700	17 233 429

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 15 décembre 2025.

Approuvé au nom du conseil d'administration

(signé) Yves Rougerie, Administrateur

(signé) Victor Cantore, Administrateur

Vision Lithium Inc.

États du résultat net et global

Pour les exercices terminés le 31 août

(en dollars canadiens)

	Notes	2025	2024
		\$	\$
Dépenses			
Charge au titre des avantages du personnel	11.1	350 340	380 458
Assurances, taxes et permis		35 620	37 247
Consultants		275 000	275 000
Honoraires professionnels		81 068	99 118
Loyers et entretien		26 378	28 876
Développement des affaires		84 986	144 220
Publicité et commandites		325	625
Papeterie et frais de bureau		9 736	19 551
Déplacements, hébergement et repas		2 963	6 455
Inscription et frais du registraire		31 354	30 010
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		1 445	-
Dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation		3 043 558	1 374 602
Intérêts et frais bancaires		4 486	4 188
Perte sur cession d'actifs au titre de droits d'utilisation		-	1 138
Impôt de la Partie XII.6 liée aux actions accréditives		9 021	-
Amortissement des immobilisations corporelles		-	1 195
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	6	15 789	24 822
Résultat opérationnel		3 972 069	2 427 505
Autres (revenus) dépenses			
Produits financiers	13	(2 635)	(4 198)
Charges financières	13	2 029	2 879
Variation nette de la juste valeur des actions de sociétés d'exploration minière cotées		(495 302)	1 034 659
Autres revenus		-	(1 000)
		(495 908)	1 032 340
Résultat net avant impôts		(3 476 161)	(3 459 845)
Impôts différés		58 842	-
Résultat net et global total de l'exercice		(3 417 319)	(3 459 845)
Résultat par action			
Résultat de base et dilué par action	14	(0,01)	(0,01)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Vision Lithium Inc.

Etats des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 août

(en dollars canadiens)

Notes

	Capital-actions					Total des capitaux propres
	Nombre	Montant	Surplus d'apport	Déficit		
					\$	
Solde au 1er septembre 2023	255 752 485	56 961 696	6 092 552	(43 332 238)		19 722 010
Bons de souscription expirés	10.2	-	-	(912 974)	912 974	-
Exercice de bons de souscription	10.2	6 600 000	392 040	(62 040)	-	330 000
		<u>6 600 000</u>	<u>392 040</u>	<u>(975 014)</u>	<u>912 974</u>	<u>330 000</u>
Résultat net et global total de la période		-	-	-	(3 459 845)	(3 459 845)
Solde au 31 août 2024	262 352 485	57 353 736	5 117 538	(45 879 109)		16 592 165
Émission d'actions accréditives	10.1	16 666 666	333 333	-	-	333 333
Frais d'émission d'actions	10.1	-	-	14 927	(71 274)	(56 347)
		<u>16 666 666</u>	<u>333 333</u>	<u>14 927</u>	<u>(71 274)</u>	<u>276 986</u>
Résultat net et global total de l'exercice		-	-	-	(3 417 319)	(3 417 319)
Solde au 31 août 2025	279 019 151	57 687 069	5 132 465	(49 367 702)		13 451 832

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Vision Lithium Inc.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 août

(en dollars canadiens)

	Notes	2025 \$	2024 \$
Activités opérationnelles			
Résultat net		(3 417 319)	(3 459 845)
Adjustements			
Amortissement des immobilisations corporelles		-	1 195
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	6	15 789	24 822
Charges financières non encaissées	13	2 029	2 879
Variation nette de la juste valeur des actions de sociétés d'exploration minière cotées		(495 302)	1 034 659
Perte sur cession d'actifs au titre de droits d'utilisation		-	1 138
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		1 445	-
Dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation		3 043 558	1 374 602
Impôts différés		(58 842)	-
Variation nette des éléments du fonds de roulement	16	471 453	193 488
Flux de trésorerie affectés aux activités opérationnelles		(437 189)	(827 062)
Activités d'investissement			
Acquisition de certificats de placement garanti		(77 443)	(77 171)
Cession de certificats de placement garanti		77 171	77 673
Ajouts aux actifs d'exploration et d'évaluation	7	(241 055)	(491 336)
Vente d'une option sur une propriété	7	-	1 025 000
Crédits d'impôt reçus		117 452	177 525
Flux de trésorerie provenant (affectés aux) des activités d'investissement		(123 875)	711 691
Activités de financement			
Émission d'actions dans le cadre de placements privés	10.1	500 000	-
Variation nette du dus aux administrateurs	8	99 908	(145 323)
Frais d'émission d'actions	10.1	(56 347)	-
Exercice de bons de souscription	10.2	-	330 000
Remboursement emprunt		-	(40 000)
Paiements d'obligations locatives	9	(30 005)	(41 954)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		513 556	102 723
Variation nette de la trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice		(47 508)	(12 648)
Trésorerie à la fin de l'exercice		78 057	90 705
30 549		78 057	

Informations additionnelles - Flux de trésorerie (note 16)

Information supplémentaire

Intérêts reçus reliés aux activités opérationnelles	2 635	4 198
---	-------	-------

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Vision Lithium Inc. (ci-après la « Société ») est une société d'exploration minière dont les activités se situent au Canada.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION, GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX NORMES IFRS DE COMPTABILITÉ

Les états financiers ont été établis sur une base de continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 août 2025, la Société a un fonds de roulement négatif de 259 992 \$ (positif de 44 218 \$ au 31 août 2024) ainsi qu'un déficit accumulé de 49 367 702 \$ (45 879 109 \$ au 31 août 2024). Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières et du soutien continu des fournisseurs et crébiteurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Vision Lithium Inc. est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 1019 boulevard des Pins, à Val-d'Or, Québec, Canada. Les actions de Vision Lithium Inc. sont cotées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « VLI ».

3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES OU RÉVISÉES

3.1 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Les nouvelles normes, modifications et interprétations qui n'ont pas été adoptées au cours de l'exercice écoulé, n'ont pas été présentées, puisqu'elles ne devraient pas avoir d'incidence significative sur ces états financiers de la Société.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

3.1 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société (suite)

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 Présentation des états financiers. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état des résultats, y compris les totaux et sous-totaux spécifiés. En outre, les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges dans l'état des résultats dans l'une des cinq catégories suivantes : exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées.

Elle impose également la publication de nouvelles mesures de performance définies par la direction dans une note unique, de sous-totaux de produits et de charges, et comprend de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières sur la base des « rôles » identifiés des états financiers de base et des notes.

En outre, des amendements de portée limitée ont été apportés à l'IAS 7 État des flux de trésorerie qui comprennent le changement du point de départ pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités selon la méthode indirecte du « résultat » au « résultat opérationnel » et la suppression de l'option relative à la classification des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts.

L'IFRS 18 ainsi que les modifications apportées aux autres normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 ou, après cette date, une application anticipée est permise. L'IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

La Société travaille actuellement à l'identification de tous les impacts que les amendements auront sur les états financiers primaires et les notes aux états financiers.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

4.1 Généralités

Les méthodes comptables significatives et bases d'évaluation ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

4.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

4.3 Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle d'affaires de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers de la Société sont classés dans une des catégories suivantes :

- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes :

- ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie, les certificats de placement garanti et les comptes à recevoir font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

4.3 Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure des actifs financiers (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique différent de ceux de type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés dans la catégorie de la JVRN.

La catégorie comprend des placements en actions de sociétés d'exploration minière cotées. La Société comptabilise les placements à la JVRN et n'a pas fait le choix irrévocable de comptabiliser ses placements dans les actions de sociétés d'exploration minière cotées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des actifs financiers de cette catégorie est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent des informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est pas tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment : des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

Classement ultérieure des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres crébiteurs (à l'exception des salaires et vacances à payer et de l'impôt de la Partie XII.6).

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts sont présentées en résultat net, le cas échéant, dans les charges financières.

4.4 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

4.5 Crédits d'impôt à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées et en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

4.6 Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers, les options d'acquérir de tels droits (conventions d'options) et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.8), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.8), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie et en actions de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

4.7 Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La Société comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre de droits d'utilisation est évalué initialement au coût en fonction du montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés et les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs reçus.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement amortis à partir de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre de droits d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire. La durée du contrat de location comprend la considération d'une option de renouvellement ou de résiliation si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. La durée de location, est de 3 ans pour le matériel roulant. En outre, l'actif au titre de droits d'utilisation est diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs non encore versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Lorsque l'obligation locative fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation, ou est comptabilisé au résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation a été ramenée à zéro.

Les paiements de loyer relatifs aux contrats de location ayant une durée de location de 12 mois ou moins sont comptabilisés sur une base linéaire à titre de charge au résultat net.

4.8 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des actifs au titre de droits d'utilisation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

4.8 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des actifs au titre de droits d'utilisation (suite)

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur doit être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.9 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement déterminables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Aucun passif n'est comptabilisé si une sortie de ressources économiques résultant d'une obligation actuelle n'est pas probable. Ces situations sont présentées comme des passifs éventuels à moins que la probabilité de la sortie de ressources soit faible.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

4.10 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt différé et à l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisés. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres.

4.11 Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou de tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date où la Société prend possession de l'actif.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

4.11 Capitaux propres (suite)

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis en fonction de leur juste valeur relative en utilisant le modèle d'évaluation Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription et le cours de la Bourse au moment de l'émission des actions.

Placements accréditifs

L'émission d'actions ou d'unités accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription lorsqu'appllicable et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des actions ou des unités accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions d'actions ou d'unités accréditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription lorsqu'appllicable et les autres passifs au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission puis aux bons de souscription lorsqu'appllicable en fonction de la juste valeur de ceux-ci à la date de l'émission. La juste valeur des bons de souscription est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes et le montant résiduel est attribué aux autres passifs. Lorsque les dépenses admissibles sont engagées et que la Société a renoncé à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé dans les autres passifs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions non exercées et expirées et aux bons de souscription non exercés.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ainsi que les frais d'émission, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission de l'exercice en cours et des exercices antérieurs et les bons de souscription expirés.

4.12 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, membres du personnel et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription aux courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

4.12 Paiements fondés sur des actions(suite)

Si des périodes d'acquisition des droits ou d'autres conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est attribuée au cours de la période d'acquisition, suivant la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Des conditions d'acquisition des droits, autres que des conditions de marché, sont comprises dans les hypothèses sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.13 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur d'exploration et d'évaluation des ressources minérales.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

5.1 Jugements posés par la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 15).

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances (se reporter à la note 2 pour de plus amples informations).

5.2 Sources d'incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

5.2 Sources d'incertitude relative aux estimations (suite)

Contrats de location

La comptabilisation des contrats de location implique du jugement et requiert l'établissement d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Le jugement est utilisé pour déterminer s'il y a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou de résiliation du contrat de location sera exercée. De plus, la direction a fait des estimations pour déterminer la durée des contrats de location et le taux d'intérêt approprié pour évaluer l'obligation locative (se reporter à la note 6).

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.8).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démonstrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Se reporter à la note 7 pour l'analyse de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation.

La perte de valeur totale des actifs d'exploration et d'évaluation imputée en résultat net s'élève à 3 045 003 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2025 (1 374 602 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2024). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

Les autres propriétés n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la société a la capacité de conserver ces propriétés puisqu'elle prévoit disposer de ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme. De façon générale, les droits de prospection pour ces propriétés n'expireront pas dans un proche avenir ou il est prévu qu'ils soient renouvelés, des travaux ont été réalisés sur ces propriétés au cours des trois derniers exercices et/ou des résultats prometteurs ont été obtenus.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options et des bons de souscription octroyés, le cas échéant. Le modèle utilisé par la Société est le modèle d'évaluation Black-Scholes (se reporter aux notes 10.2 et 11.2).

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

5.2 Sources d'incertitude relative aux estimations (suite)

Crédits d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et les crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs (se reporter à la note 4.5 pour plus d'information).

6. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Total	Matériel	roulant	
	\$			
Valeur comptable brute				
Solde au 1er septembre 2023	115 494			
Acquisition	47 369			
Cession	(85 109)			
Solde au 31 août 2024	77 754			
Solde au 31 août 2025	77 754			
Cumul des amortissements et de la cession				
Solde au 1er septembre 2023	(71 118)			
Amortissement	(39 522)			
Cession	79 806			
Solde au 31 août 2024	(30 834)			
Amortissement	(27 183)			
Solde au 31 août 2025	(58 017)			
Valeur comptable au 31 août 2024	46 920			
Valeur comptable au 31 août 2025	19 737			

La Société loue du matériel roulant en vertu d'un bail expirant en décembre 2026. Au 31 août 2025, l'amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation totalise 27 183 \$ dont 15 789 \$ est comptabilisé à l'état du résultat net et global et 11 394 \$ est comptabilisé à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation (39 522 \$ dont 24 822 \$ est comptabilisé à l'état du résultat net et global et 14 700 \$ est comptabilisé à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation au 31 août 2024).

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

La valeur comptable se détaille comme suit :

DROITS MINIERS

	Solde au 1er septembre 2024	Entrées	Vente d'une option	Crédits d'impôt et de droits remboursables	Radiation et dévaluation	Solde au 31 août 2025
	\$	\$		\$	\$	\$
Sirmac Lithium (Qc)	9 690 585	10 290	-	-	-	9 700 875
Dôme Lemieux (Qc)	2 349 759	2 927	-	-	(2 352 686)	-
Red Brook (NB)	532 555	4 800	-	-	-	537 355
Cadillac (Qc)	408 470	233	-	-	-	408 703
Epsilon (Qc)	-	4 094	-	-	(4 094)	-
TOTAL	12 981 369	22 344	-	-	(2 356 780)	10 646 933

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Solde au 1er septembre 2024	Entrées	Vente d'une option	Crédits d'impôt et de droits remboursables	Radiation et dévaluation	Solde au 31 août 2025
	\$	\$		\$	\$	\$
Sirmac Lithium (Qc)	2 010 726	189 880	-	(11 320)	-	2 189 286
Dôme Lemieux (Qc)	683 679	3 099	-	-	(686 778)	-
Red Brook (NB)	840 948	-	-	-	-	840 948
Cadillac (Qc)	-	18 200	-	(1 895)	-	16 305
Décelles (Qc)	-	2 925	-	(1 480)	(1 445)	-
	3 535 353	214 104	-	(14 695)	(688 223)	3 046 539
TOTAL	16 516 722	236 448	-	(14 695)	(3 045 003)	13 693 472

DROITS MINIERS

	Solde au 1er septembre 2023	Entrées	Vente d'une option	Crédits d'impôt et de droits remboursables	Radiation et dévaluation	Solde au 31 août 2024
	\$	\$		\$	\$	\$
Sirmac Lithium (Qc)	9 691 373	(788)	-	-	-	9 690 585
Dôme Lemieux (Qc)	2 336 226	13 533	-	-	-	2 349 759
Red Brook (NB)	527 755	4 800	-	-	-	532 555
Godslith (MB)	1 111 755	-	-	-	(1 111 755)	-
Cadillac (Qc)	1 105 768	2 598	(699 896)	-	-	408 470
Decelles (Qc)	52 507	-	-	-	(52 507)	-
Epsilon (Qc)	-	325	-	-	(325)	-
St-Stephen (NB)	-	1 375	-	-	(1 375)	-
TOTAL	14 825 384	21 843	(699 896)	-	(1 165 962)	12 981 369

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Solde au 1er septembre 2023	Entrées	Vente d'une option	Crédits d'impôt et de droits remboursables	Radiation et dévaluation	Solde au 31 août 2024
	\$	\$		\$	\$	\$
Sirmac Lithium (Qc)	1 547 196	575 069		(111 539)	-	2 010 726
Dôme Lemieux (Qc)	680 619	4 609		(1 549)	-	683 679
Red Brook (NB)	840 333	615		-	-	840 948
Godslith (MB)	100 023	-		-	(100 023)	-
Cadillac (Qc)	1 699 883	357	(1 700 104)	(136)	-	-
Decelles (Qc)	93 924	21 953		(7 260)	(108 617)	-
	4 961 978	602 603	(1 700 104)	(120 484)	(208 640)	3 535 353
TOTAL	19 787 362	624 446	(2 400 000)	(120 484)	(1 374 602)	16 516 722

Toutes les charges de radiation sont présentées en résultat net dans le poste Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation alors que toutes les charges de dévaluation sont présentées en résultat net dans le poste Dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2025, la Société a dévalué et radié les droits miniers et des dépenses d'exploration et d'évaluation sur les propriétés Epsilon, Dôme Lemieux et Décelles pour les motifs suivants : abandon de claims et/ou aucun travaux d'exploration prévu (Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2024, la Société a dévalué et radié les droits miniers et des dépenses d'exploration et d'évaluation sur les propriétés Epsilon, Décelles, Godslith et St-Stephen), pour les mêmes motifs.

Sirmac Lithium

La Société détient 100 % de la propriété Sirmac Lithium qui comprend 155 claims d'une superficie totale d'environ 7 670 hectares situés à environ 180 km au nord-ouest de Chibougamau, dans la province de Québec.

Dôme Lemieux

Cette propriété détenue à 100 % est située près de la ville de Ste-Anne-des-Monts dans la province de Québec et comprend 218 claims (230 claims en 2024) couvrant 12 693 hectares. La propriété est explorée pour son potentiel de gîtes porphyriques à cuivre-zinc-argent-or. La propriété a été dévaluée au cours de l'exercice 2025 puisqu'aucun travaux d'exploration n'est prévu.

Red Brook

Le 12 juin 2020, la Société a acquis la propriété Red Brook, détenue à 100 %, qui est située à environ 60 km à l'ouest du centre minier Bathurst, dans le nord du Nouveau-Brunswick. La propriété Red Brook comprend 240 claims couvrant une superficie d'environ 5 816 hectares. Cette propriété est sujette à une redevance de 2 % du revenu net de fonderie sur toute la production minérale. La Société peut racheter jusqu'à 50 % de chacune des redevances du revenu net de fonderie au prix de 1 000 000 \$.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Godslith

Le 19 mars 2021, la Société a acquis la propriété Godslith Lithium, détenue à 100 %, qui est située à moins de 5 km au nord-ouest de Gods River au Manitoba (MB). La propriété Godslith comprend un claim et un permis d'exploration d'une superficie totale de 5 560 hectares. Cette propriété est sujette à une redevance de 3 % sur le revenu net de fonderie pour toute la production minérale. La Société peut racheter la redevance de 1 % sur le revenu net de fonderie au prix de 1 000 000 \$ et une autre redevance 1 % sur le revenu net de fonderie au prix de 2 000 000 \$. La propriété a été dévaluée au cours de l'exercice 2024.

Cadillac Lithium

Au 31 août 2024, la Société a encaissé une somme totale de 1 025 000 \$ et 10 000 000 d'actions ordinaires d'Olympio Metals (« Olympio »), ayant une juste valeur de 1 375 000 \$. Ces montants ont été comptabilisés en diminution du coût de l'actif. Un amendement à cette entente a été signée le 11 décembre 2023. Cet amendement prévoit que la Société cède 1 % des droits de la propriété Cadillac à la signature et que le 99 % de participation restant soit cédé lors de l'exercice de l'option. Olympio avait jusqu'au 31 octobre 2024 pour exécuter l'option, ce qui n'a pas été fait. La Société conserve un droit de rachat de 1 \$ pour le 1 % si l'option n'est pas exercée.

Le 1er août 2023, la Société a signé une entente d'option avec Olympio qui lui permet d'acquérir une participation indivise de 100 % dans la propriété Cadillac Lithium, sur une période d'un an à compter de la signature. Olympio s'engage à payer à la signature, une somme de 500 000 \$ en espèces, d'émettre 10 000 000 d'actions ordinaires dans les 5 jours ouvrables suivant la réception des approbations et de payer une autre somme de 500 000 \$ en espèces dans les 30 jours suivant la date d'approbation. Dans l'année qui suivra, Olympio s'engage à payer 1 000 000 \$ en espèces à la Société et de dépenser une somme de 500 000 \$ sur la propriété en frais d'exploration.

Le 30 août 2021, la Société a acquis par jalonnement la propriété Cadillac, détenue à 100 %, qui est située à environ 25 km au Sud de Rivière Héva selon le chemin du Rapide-Deux.

Le 2 décembre 2021, la Société a acquis un intérêt de 100 % dans la propriété de lithium Cadillac, incluant un total 215 claims miniers contigus dans la province de Québec, auprès de quatre groupes de vendeurs distincts. Les claims acquis des vendeurs couvrent 12 331 hectares. La Société peut racheter jusqu'à 50 % de certaines des redevances du revenu net de fonderie au prix individuel de 500 000 \$.

La Société a acquis par jalonnement 6 claims en 2024 et 119 claims en 2022 pour un total de 340 claims de la propriété Cadillac couvrant une superficie de 19 094 hectares.

Décelles Lithium

Le 3 février 2022, la Société a acquis par jalonnement la propriété Décelles Lithium, détenue à 100 %, qui est située à environ 45 km au Sud de Val-d'Or selon le chemin de la Baie Carrière. La propriété Décelles Lithium comprenait 33 claims d'une superficie de 1 890 hectares.

Le 4 mars 2022, la Société a acquis un intérêt de 100 % dans un total 40 claims miniers contigus à ceux de la propriété Décelles Lithium auprès d'un groupe de vendeurs. Les claims acquis des vendeurs couvrent 2 316 hectares. La Société a versé une somme en espèces de 10 000 \$ et a émis un total de 250 000 actions ordinaires à un prix de 0,14 \$ chacune pour un grand total de 45 000 \$ et accordera aux vendeurs une redevance de 2 % sur le revenu net de fonderie. La Société peut racheter jusqu'à 50 % de chacune des redevances du revenu net de fonderie au prix individuel de 250 000 \$.

La propriété a été dévaluée au cours de l'exercice 2024. Les claims ont expirés en juin 2025 et n'ont pas été renouvelés.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Epsilon

Cette propriété, détenue à 100 %, est située dans la région des Monts Otish au Québec. La propriété Epsilon à Uranium-Or comprend 21 claims (38 claims en 2024) d'une superficie d'environ 2 006 hectares. Cette propriété est assujettie à deux redevances de 2 % sur le revenu net de fonderie sur toute la production minérale. La Société peut racheter jusqu'à 50 % de chacune des redevances du revenu net de fonderie au prix individuel de 1 000 000 \$. La propriété a été radiée au cours des exercices 2025 et 2024.

8. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres courus	523 690	288 666
Dû aux administrateurs	249 585	149 677
Salaires et vacances à payer	403 816	154 465
Impôt de la Partie XII.6	9 021	-
Total des dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 186 112	592 808

9. OBLIGATIONS LOCATIVES

Obligations locatives à l'état de la situation financière :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	48 456	43 697
Ajout d'une obligation locative	-	47 369
Cession d'une obligation locative	-	(4 165)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	2 480	3 509
Paiements d'obligations locatives	(30 005)	(41 954)
Partie courante des obligations locatives	20 931	48 456
Obligations locatives	(16 600)	(27 525)
	4 331	20 931

Analyse des échéances - flux de trésorerie contractuels non actualisés

Moins d'un an	17 525	30 005
De un à cinq ans	4 381	21 906
Total des obligations locatives non actualisées	21 906	51 911

La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'obligations locatives au titre des contrats de location à court terme (c'est-à-dire les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins). Les paiements effectués aux termes de ces contrats de location sont comptabilisés en charge de manière linéaire et s'élèvent à 22 850 \$ au 31 août 2025 (26 420 \$ au 31 août 2024).

Les sorties de trésorerie totales pour les contrats de location de l'exercice terminé le 31 août 2025 s'élèvent à 52 855 \$ (68 374 \$ au 31 août 2024).

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

10. CAPITAUX PROPRES

10.1 Capital-actions

Le capital-actions émis de la Société comprend uniquement des actions ordinaires entièrement libérées.

Capital-actions autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie « A » et de catégorie « B », sans valeur nominale.

Émission

Le 27 décembre 2024, la Société a procédé à la clôture d'un placement privé pour un produit brut de 500 000 \$. Le placement consistait en l'émission de 16 666 666 actions accréditives de la Société à un prix de 0,03 \$ chacune dont un montant de 333 333 \$ a été attribué au capital-actions alors qu'un montant de 166 667 \$ a été attribué au passif lié aux actions accréditives. Dans le cadre du placement, les placeurs pour compte ont reçu une commission égale à 6 % du produit brut reçu par la Société, ce qui représente une somme de 30 000 \$ ainsi qu'une commission égale à 7 % du produit brut en bons de souscription, ce qui représente 999 999 bons de souscription, chacun conférant à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix de 0,05 \$ l'action sur une période de 2 ans suivant la date d'émission. Un montant de 14 927 \$ lié aux bons de souscription émis a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport comme frais d'émission d'actions. Des frais d'émission d'actions totalisant 71 274\$ ont réduit le déficit.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2024, 6 600 000 bons de souscription ont été exercés. Un montant de 330 000 \$ qui a été reçu et un montant de 62 040 \$ représentant la juste valeur des bons de souscription au moment de l'émission, ont été comptabilisés en augmentation du capital-actions.

10.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	2025		2024	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début	-	-	30 025 000	0,05
Attribués	999 999	0,05	-	-
Exercés	-	-	(6 600 000)	0,05
Expirés	-	-	(23 425 000)	0,05
Solde à la fin	999 999	0,05	-	-

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

10.2 Bons de souscription (suite)

La juste valeur moyenne pondérée de 0,01 \$ (nil \$ au 31 août 2024) des bons de souscription accordés a été établie, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation de Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2025
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,02 \$
Taux de dividendes attendu	0 %
Volatilité attendue	159 %
Taux d'intérêt sans risque	2,98 %
Durée de vie prévue	2 ans
Prix moyen d'exercice à la date d'attribution	0,05 \$

Les bons de souscription en circulation qui pourraient être exercés pour un nombre équivalent d'actions ordinaires sont décrits ci-dessous :

	2025	
	Nombre	Prix d'exercice
	\$	\$
Date d'échéance		
27 décembre 2026	999 999	0,05

11. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

11.1 Charge au titre des avantages du personnel

La charge au titre des avantages du personnel est analysée comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	408 958	479 830
Moins : salaires et paiements fondés sur des actions capitalisés aux actifs d'exploration et d'évaluation	(58 618)	(99 372)
Charge au titre des avantages du personnel	350 340	380 458

11.2 Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux administrateurs, aux membres du personnel et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 10 % du total des actions en circulation (27 901 915 actions au 31 août 2025 et 26 235 249 au 31 août 2024).

Les principales conditions du régime sont les suivantes :

- Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être octroyées pour un bénéficiaire, autre qu'un consultant ou fournisseur de services de relations avec les investisseurs est limité à 5 % des actions émises et en circulation;
- Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être octroyées pour un consultant au cours d'une période de 12 mois est limité à 2 % des actions émises et en circulation;

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

11.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

- Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être octroyées pour un fournisseur de services de relation avec les investisseurs au cours d'une période de 12 mois est limité à 2 % des actions émises et en circulation;
- Le conseil doit déterminer la façon dont une option devient acquise et peut être levée aux membres du personnel. Les options octroyées à des consultants qui fournissent des services de relations avec les investisseurs doivent être acquises sur une période de 12 mois, à raison de 25 % au cours d'un même trimestre.

Le prix de levée par action ordinaire pour une option ne doit pas être inférieur au « cours escompté », qui est calculé aux termes des politiques de la Bourse, ou à tout autre cours minimal que peut exiger la Bourse. Chacune des options aura une durée maximale de huit ans à compter de la date d'octroi.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Les options sur actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	2025		2024	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré		Prix d'exercice moyen pondéré
		\$	Nombre	
En circulation au début de la période				
Expirées	16 000 000	0,13	16 250 000	0,13
En circulation à la fin de la période	(2 500 000)	0,10	(250 000)	0,14
Exerçables à la fin de la période	13 500 000	0,13	16 000 000	0,13
	13 500 000	0,13	16 000 000	0,13

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation :

<u>Fourchette de prix d'exercice</u>	2025		2024	
	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)		Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
		(années)	Nombre	
0,10 \$ à 0,21 \$	13 500 000	1.88	16 000 000	2.55

Aux 31 août 2025 et 2024, il n'y a aucun montant de paiement fondé sur des actions.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

12. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

12.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière sont présentés selon trois niveaux d'une hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont définis en se basant sur l'observabilité des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2 : données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des actions de sociétés d'exploration minière cotées a été estimée en fonction du cours à la date de clôture.

Les actions de sociétés d'exploration minière cotées sont évaluées à la juste valeur dans l'état de la situation financière au 31 août 2025 et 2024 sont classés dans le niveau 1.

13. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Produits financiers	2 635	4 198

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	2 029	2 879

14. RÉSULTAT PAR ACTION

En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les options et les bons de souscription n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet antidilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action sont présentées aux notes 10.2 et 11.2.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat net n'a été nécessaire pour les exercices terminés les 31 août 2025 et 2024.

	2025	2024
Résultat net	(3 417 319) \$	(3 459 845) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	273 676 685	260 345 792
Résultat de base et dilué par action ordinaire	(0,01) \$	(0,01) \$

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état du résultat global se rapproche comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada de 26,5 % (26,5 % en 2024)	(921 183)	(916 859)
Ajustements pour les éléments suivants		
Effet fiscal des différences temporaires non constatées	940 079	748 202
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	46 779	-
Renversement du passif lié aux actions accréditives	(58 842)	-
Variation de la juste valeur non imposable	(65 628)	137 092
Éléments non déductibles autres	(47)	31 565
Produit d'impôt différé sur le résultat	<u>(58 842)</u>	<u>-</u>

Composantes importantes du produit d'impôt

Les composantes importantes du produit d'impôt se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Produit d'impôt différé		
Naissance et renversement de différences temporaires	(921 230)	(885 294)
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	46 779	-
Renversement du passif lié aux actions accréditives	(58 842)	-
Variation des différences temporaires non constatées	940 079	748 202
Variation de la juste valeur non imposable	(65 628)	137 092
Total du produit d'impôt différé	<u>(58 842)</u>	<u>-</u>

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Aux 31 août 2025 et 2024, les différences temporaires pour lesquelles la Société n'a pas constaté d'actif d'impôt différé sont les suivantes :

	2025		2024	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
Différences temporaires déductibles non comptabilisées				
Immobilisations corporelles	1 193 356	1 195 561	1 191 067	1 193 272
Immobilisation incorporelle	250 000	250 000	250 000	250 000
Placements	341 284	341 284	588 935	588 935
Frais d'émission d'actions et d'unités	57 019	57 019	92 266	92 266
Pertes fiscales inutilisées	10 904 601	14 194 014	7 005 279	10 294 644
Pertes en capital	911 098	911 098	911 098	911 098
	13 657 358	16 948 976	10 038 645	13 330 215

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés et aux différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés non comptabilisés suivants :

	Solde au	Comptabilisé	Solde au
	31 août 2024	en résultat net	31 août 2025
	\$	\$	\$
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	(2 022 791)	753 288	(1 269 503)
Crédits d'impôt à l'exploration à recevoir	(11 880)	10 456	(1 424)
Pertes fiscales inutilisées	2 034 671	(763 744)	1 270 927
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	-	-	-
Renversement du passif lié aux actions accréditives		58 842	
Recouvrement d'impôt différé		58 842	

	Solde au	Comptabilisé	Solde au
	31 août 2023	en résultat net	31 août 2024
	\$	\$	\$
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	(2 303 399)	280 608	(2 022 791)
Crédits d'impôt inutilisés	(17 928)	6 048	(11 880)
Pertes fiscales inutilisées	2 321 327	(286 656)	2 034 671
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	-	-	-
Renversement du passif lié aux actions accréditives		-	
Recouvrement d'impôt différé		-	

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2029	-	409 876
2030	-	1 468 309
2031	228 638	1 263 103
2032	992 873	989 343
2033	596 377	595 914
2034	480 403	479 827
2035	299 003	298 591
2036	234 764	423 002
2037	368 935	565 821
2038	744 977	744 375
2039	601 379	600 917
2040	541 175	541 176
2041	791 160	791 160
2042	1 252 768	1 251 600
2043	1 291 450	1 290 587
2044	1 447 831	1 447 545
2045	1 032 868	1 032 868
	10 904 601	14 194 014

Au 31 août 2025, les pertes en capital sur lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté s'élève à 1 822 196 \$ (1 822 196 \$ en 2024) et sont reportables indéfiniment.

La Société dispose de crédits d'impôt à l'investissement de 196 055 \$ (196 055 \$ au 31 août 2024) qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir. Ces crédits d'impôt à l'investissement viennent à échéance à différentes dates entre 2028 et 2035.

16. INFORMATIONS ADDITIONNELLES - FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Comptes à recevoir	1 375	(1 375)
Taxes à la consommation à recevoir	2 694	(5 479)
Charges payées d'avance	(44 754)	15 254
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	512 138	185 087
	471 453	193 487

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

16. INFORMATIONS ADDITIONNELLES - FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Les opérations non monétaires de l'état de la situation financière se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	2 290	3 157
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	11 394	14 700
Charges d'intérêts sur les obligations locatives inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	451	630
Vente d'une option d'une propriété minière en contrepartie d'actions de sociétés d'exploration minière cotées	-	1 375 000
Dettes fournisseurs et autres crébiteurs inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	110 426	129 168
Crédits d'impôt à recevoir crédités aux actifs d'exploration et d'évaluation	14 695	116 929
Actifs au titre de droits d'utilisation en contrepartie d'obligations locatives	-	47 369

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants ainsi qu'une société ayant un administrateur commun comme il est expliqué ci-dessous. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

17.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration ainsi que le président et le chef de la direction financière. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	<u>303 835</u>	322 022

Aux 31 août 2025 et 2024, aucun des principaux dirigeants n'a exercé d'options.

Entre le 3 octobre 2024 et le 24 décembre 2024, des administrateurs ont fait des avances à la Société pour une somme totalisant 120 208 \$, sans intérêt. Le 13 janvier 2025, la Société a remboursé une somme de 20 300 \$ à un administrateur. Le montant total net de 249 585 \$ (149 677 \$ au 31 août 2024) a été comptabilisé dans les dettes fournisseurs et autres crébiteurs dans les états de la situation financière.

Au 31 août 2025, il y a des salaires à payer à un dirigeant pour une somme de 350 699 \$ d'inclus dans les dettes fournisseurs et autres crébiteurs (130 688 \$ au 31 août 2024).

Au 31 août 2025, il y a des jetons à payer à des administrateurs pour une somme de 36 000 \$ d'inclus dans les dettes fournisseurs et autres crébiteurs (12 000 \$ au 31 août 2024).

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

17.2 Transactions avec les autres parties liées

Au 31 août 2025, la Société a versé un montant de 227 000 \$ (227 000 \$ au 31 août 2024) à des sociétés ayant des administrateurs communs. Ces montants ont été comptabilisés à titre de consultants et de salaires aux états du résultat net et global. Une somme à payer de 388 664 \$ est incluse dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs (128 333 \$ au 31 août 2024).

18. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont d'assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités, d'augmenter la valeur des actifs de la Société et d'assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis aux notes 10 et 20.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics.

Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut conclure des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

19. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les objectifs poursuivis par la Société visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme tout en réduisant l'exposition aux marchés de capitaux. La Société ne négocie pas d'actifs financiers à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

19.1 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix marché. La société est exposée à l'autre risque de prix.

Sensibilité à l'autre risque de prix

La société est exposée aux fluctuations de prix du marché de ses actions de sociétés d'exploration minière cotées. Le risque maximal auquel sont exposés les titres est égal à la juste valeur.

Si le cours publié de ces titres avait varié de +/- 146 % au 31 août 2025 (+/- 75 % au 31 août 2024), le résultat global et les capitaux propres auraient varié de 1 220 987 \$ (255 742 \$ au 31 août 2024).

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers
31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

19.2 Risque de crédit

Le risque de crédit, le risque de marché est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers suivants à la date de présentation de l'information financière :

	2025	2024
	\$	\$
Trésorerie	30 549	78 057
Certificats de placement garanti	77 443	77 171
Comptes à recevoir	-	1 375
	107 992	156 603

La direction de la Société estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de présentation de l'information financière, est bonne. La direction juge que le risque de crédit est non significatif.

19.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2025, la Société a financé ses programmes d'exploration et d'évaluation et ses besoins en fonds de roulement.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (y compris les paiements d'intérêts, le cas échéant) des passifs financiers de la Société :

	2025	2024
	\$	\$
Dans un délai de 6 mois :		
Dettes fournisseurs et autres crébiteurs	770 797	432 681

La Société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier, la trésorerie et les certificats de placement garanti.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

20. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditives et, en vertu des règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les placements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses d'exploration seront admissibles à titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact négatif pour les investisseurs.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2025, la Société a reçu un montant de 500 000 \$ pour un placement accréditif (nil \$ au 31 août 2024) pour lequel la Société a renoncé aux déductions fiscales, au profit des investisseurs. La direction est tenue de remplir ses engagements dans le délai prévu d'un an à compter de la date de renonciation.

Au 31 août 2025, le solde du montant du financement accréditif non dépensé est 323 474 \$ (nil \$ au 31 août 2024) .

21. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Entre le 27 octobre 2025 et le 12 décembre 2025, un administrateur a fait des avances de fonds, sans intérêt, totalisant 360 000 \$.